

Appel à manifestation d'intérêt

RHIZOME – Création Musicale en Nouvelle-Aquitaine

Avec le soutien de la DRAC Nouvelle-Aquitaine et de la Sacem, le Rézo MUSA coordonne le programme de résidence RHIZOME – Création Musicale en Nouvelle-Aquitaine. Ce programme s'adresse à des compositeur·ice·s souhaitant développer des projets de création musicale sur le territoire néo-aquitain, en partenariat avec les structures adhérentes du réseau.

Les résidences d'artistes, et plus spécifiquement celles des compositeur·ice·s dans les territoires, présentent plusieurs avantages tant pour les artistes que pour les populations qui s'y trouvent. Le Rézo MUSA souhaite au travers de ce dispositif :

1. **Renforcer la présence artistique dans les territoires** : Les résidences de composition permettent d'ancrer la musique dans une pluralité et une diversité de territoire, notamment en zone rurale.
2. **Favoriser les échanges entre artistes et population** : Le dispositif entend permettre l'immersion des compositeur·ices dans un territoire, ce qui permet ainsi un dialogue quotidien, voire une coopération, avec ses habitant·es et une imprégnation dans l'écosystème local afin de comprendre les enjeux de territoire. Les projets pourront ainsi résonner avec les réalités territoriales.
3. **Développer une dynamique de territoire** : Les résidences permettent de dynamiser la vie culturelle locale. Elles soutiennent les initiatives artistiques et renforcent l'attractivité du territoire, que ce soit par des événements publics ou des collaborations entre acteurs locaux et artistes.

Ces résidences sont donc une véritable opportunité pour les territoires de se renouveler culturellement, tout en offrant aux artistes un cadre enrichissant pour leur création. Elles permettent d'allier art, territoire et société de manière positive et mutuellement bénéfique.

Programme “RHIZOME” - dispositif

Objectifs

Les objectifs du programme sont les suivants :

- * favoriser la présence des musiques de création et d'expérimentation sur les territoires de Nouvelle-Aquitaine et son lien avec les habitants ;
- * stimuler la coopération entre acteurs spécialisés et acteurs éloignés des pratiques musicales créatives ;

- * encourager les nouveaux usages de relation entre les personnes et les territoires
- * favoriser l'émergence des jeunes artistes conscient·e·s en prêtant attention à l'égalité de genre ;
- * soutenir des pratiques socialement conscientes et responsables d'accompagnement des créatrices/créateurs et de leurs projets ;
- * inscrire l'action des acteurs dans la mise en œuvre de stratégies durables, égalitaires et équitables pour la création, la production et la diffusion des pratiques musicales créatives en Nouvelle-Aquitaine.

Publics cibles

L'AMI et l'AAP visent à soutenir les projets de création musicale sur le territoire néo-aquitain. Les enjeux de proximité, de lien territorial, de développement local, d'égalité femmes-hommes et des droits culturels doivent transparaître dans le projet.

Critères d'éligibilité et bénéficiaires

L'Appel à Manifestation d'Intérêt et l'Appel A Projet sont à destination des compositrices et compositeurs souhaitant s'impliquer dans la filière de la création musicale néo-aquitaine. Le projet porté par les lauréat·e·s devra impliquer au moins deux structures adhérentes du Rézo MUSA, et pourra s'ouvrir à des partenariats extérieurs.

Critères d'appréciation

La sélection des projets se fera en plusieurs étapes, en portant une attention aux critères suivants :

- Dynamique partenariale sur le territoire, notamment avec les structures adhérentes au Rézo MUSA ;
- Présence territoriale et lien avec la population (au moins un des lauréat·e·s devra habiter en région Nouvelle-Aquitaine) ;
- Typologie du projet ;
- Profil du compositeur·ice (professionnalisation, sérieux, parcours académique et professionnel - le Rézo MUSA encourage la candidature de profils autodidactes) ;
- Respect des usages préconisés par le guide pratique [Commander une œuvre de musique contemporaine](#) de la Sacem.

Montant de l'aide et cofinancement

L'appel à projet soutiendra deux projets avec une enveloppe globale de 33 050 euros (dont 2 000 euros de bourse à destination de chaque compositeur·ices).

Programme “RHIZOME” - Principes de fonctionnement

La DRAC Nouvelle-Aquitaine, la Sacem et le Rézo MUSA se sont accordés sur des impératifs permettant d’assurer le bon déroulé du dispositif :

- Les personnes accueillies sont des compositeur·ices qui maîtrisent la langue française ; il n'y a pas de condition d'âge ;
- Le choix des compositeur·ice·s et de leur projet est fait en cohérence avec le projet artistique des structures du Rézo MUSA ;
- Le calendrier et la durée totale de la résidence sont déterminés par les structures adhérentes au Rézo MUSA et doivent impérativement se dérouler avant la fin de la saison 2025-2026 ;
- Une résidence peut être partagée entre plusieurs structures adhérentes du Rézo MUSA (résidence tournante) ;
- La prise en charge financière permettra de couvrir les frais suivants : gîte et couvert pour la·e résident·e, frais techniques et d’accompagnement, frais de voyage (sur justificatif) et bourse (2 000 euros directement pour la·e compositeur·ice).

Le Rézo MUSA porte le financement directement aux artistes et aux droits.

Programme “RHIZOME” - Processus de sélection

Après réception des Appels à Manifestations d’Intérêts, le Rézo MUSA présentera les candidatures au Conseil d’Administration qui est chargé de vérifier l’éligibilité des candidatures. Le Conseil d’Administration retient 12 candidatures paritaires. La liste est ensuite soumise au vote des structures adhérentes au Rézo MUSA. 6 candidatures paritaires seront retenues. Il est demandé aux 6 candidat·es sélectionné·es de proposer un projet de résidence de création sur le territoire. Les 6 candidatures seront envoyées à un comité d’attribution qui déterminera les deux projets lauréats sur la base du projet travaillé. Le comité d’attribution devra garantir la parité et la présence d’un binôme émergent/expert.

Le comité d’attribution sera composé de représentant·e·s de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, de la Sacem, du Rézo MUSA et de membres qualifiés (ex. Maison de la Musique Contemporaine, Présence Compositrice, Cité des Compositrices, etc).

Des auditions ponctuelles des candidat·e·s pourront être organisées pour vérifier la bonne compréhension de l'action proposée, en approfondir certains aspects et répondre aux questions qu'elle pourrait soulever.

Tous les porteur·euse·s de projets seront informé·e·s par écrit des décisions.

Programme “RHIZOME” - Modalités de candidature

Les dossiers de candidatures doivent comprendre :

- le curriculum vitae du candidat ou de la candidate ;
- le projet qu'il ou elle se propose de réaliser pendant la résidence, et les partenariats imaginés ;
- un portfolio des œuvres ou liens vers l'enregistrement des pièces musicales ;
- une lettre de motivation ;
- une lettre de recommandation ;
- preuve de domiciliation (facture électricité, facture téléphone, etc.).

Programme “RHIZOME” - Écriture de la convention de résidence

Une convention doit être signée entre les partenaires du projets :

- La/les structures adhérentes au Rézo MUSA portant la résidence
- La·e résident·e
- Le Rézo MUSA

Le Rézo MUSA sera co-commanditaire et co-producteur de l'œuvre.

Programme “RHIZOME” - Déroulé de la résidence

Afin d'assurer le bon déroulement de la résidence, les structures adhérentes au Rézo MUSA sont invitées à :

- Avertir le Rézo MUSA de l'arrivée du résident·e ;
- Demander au résident à son arrivée des éléments pour la communication : photo, courte biographie, courte présentation du projet ;
- Demander au résident, à mi-résidence, des photos de la résidence et un court texte sur le déroulement de son projet ;
- Avertir le Rézo MUSA de toute annulation de résidence ou modification susceptible de changer le budget alloué à la résidence dès qu'ils ont connaissance de cette modification.

Programme “RHIZOME” - Conclusion de la résidence

A la fin de la résidence, la structure adhérente du Rézo MUSA doit :

- Veiller à ce que la·e résident·e envoie un rapport de résidence (1 page minimum) ;
- Indiquer au Rézo MUSA par email que la résidence est terminée ;

- Envoyer au Rézo MUSA quelques photos prises pendant la résidence et un paragraphe décrivant le déroulement de la résidence pour la communication du réseau.

Les rapports et éléments de communication seront transmis à la DRAC Nouvelle-Aquitaine et à la Sacem.

Programme “RHIZOME” - Calendrier

- 15 mai : publication de l'appel à manifestation d'intérêt
- 30 juin : clôture des candidatures à l'AMI
- avant la fin juillet : sélection des 12 shortlisté·es
- fin septembre : retour des projets des 12 shortlisté·es
- mi-octobre : comité d'attribution et publication des résultats.

Les résidences de création pourront se dérouler entre octobre 2025 et décembre 2026.

Les dossiers de candidature sont à envoyer avant le 30 juin 2025 à contact@rezomusa.fr.